

Procès-verbal du Conseil Municipal

Réunion du 23 Août 2022 COMMUNE DE BRESSOLLES

L'an deux mil vingt-deux, le 23 août 2022 à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqué ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation : 17 août 2022

Etaient Présents : M. Christian GOUVERNEUR, M. Bernard LAVIRE, M. Alain BRET, M. Serge DELORME, Mme Anne-Laure BRUNET, Mme Caroline COGNOT, M. Jérôme LAVIRE, Mme Laurence FALCOZ, M. Jean-Pierre PERROT, M. Dominique RACCURT, Mme I.RACCURT

Etaient Absents excusés : Mme Maria JEANNEY (Pouvoir B. LAVIRE) Mme Carole LABLACHE (Pouvoir J. LAVIRE) M. Gilbert PIPAZ (Pouvoir Laurence FALCOZ)

A été élue secrétaire de séance : Madame Laurence FALCOZ

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2022.
- Aménagement Grande Rue /Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.
- Convention de dématérialisation des marchés publics.
- Bâtiments communaux / Contrat de maintenance des chaufferies.
- Personnel communal / Tableau des emplois permanents.
- Instructions d'urbanisme.
- Compte rendus de réunions.
- Questions diverses.

2022/30 Aménagement Grande Rue / Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 782,00 € HT soit 6 938,40 € TTC portant la rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre à 29 747,00 € HT.

2022/31 convention de dématérialisation des marchés publics

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics avec le Conseil départemental de l'Ain.

2022/32 Bâtiments communaux / contrat de maintenance des chaufferies.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de la SARL AG MAINTENANCE pour 6 installations au prix de 1 715,00 € HT soit 2 058,00 € TTC.

2022/33 Personnel communal / tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la commune à compter du 1^{er} septembre 2022.

Instructions d'urbanisme.

Compte rendus de réunions

Questions diverses.

Début de la séance 19h00

Fin de séance 20h56

La Secrétaire, Laurence FACCOZ



Le Maire, Andrée RACCOURT

